

Motion d'ajournement

fera l'objet d'une évaluation externe dans quatre ans et d'un examen parlementaire dans dix ans. Tous les mécanismes de contrôle de prix des gouvernements provinciaux seront également maintenus. Le directeur du programme de pharmacologie de la Colombie-Britannique a même signalé que la mesure n'aura vraisemblablement aucune incidence sur les coûts de cette province puisque l'existence du Conseil facilitera son travail.

Cette mesure législative entraînera des coûts minimes qui ne se répercuteront pas sur le consommateur. Ces coûts en vaudront la peine s'ils permettent d'améliorer nos relations internationales, de respecter le principe de la propriété intellectuelle et de reconnaître aux créateurs le droit de profiter du fruit de leurs efforts. Toutefois, si l'on considère l'importance des avantages sur le plan industriel, en termes de recherche et de développement, par rapport à toute augmentation de coûts éventuelle, on arrive inévitablement à la conclusion que ce projet de loi est bien fondé et qu'il procurera au Canada des avantages très considérables. Je suis impatient de participer à son étude au comité pour fournir plus de détails à ce sujet.

M. le Président: Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) souhaite-t-il invoquer le Règlement?

M. Nunziata: Monsieur le Président, étant donné que la Chambre a été suffisamment magnanime pour laisser le ministre continuer au-delà du temps dont il disposait, je voudrais savoir s'il y aurait consentement unanime pour que, vu la longueur de sa déclaration, nous puissions lui poser des questions.

M. le Président: Le député demande le consentement unanime pour poser des questions au ministre. Ce n'est pas réglementaire, mais avec le consentement unanime c'est possible.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Andre: Monsieur le Président, je suis vraiment impatient de voir ce projet de loi renvoyé au comité, de façon à ce que je puisse répondre aux questions que l'on pourra me poser. J'hésite à prendre encore plus du temps de la Chambre et à refuser au porte-parole du parti libéral la possibilité de participer au débat. Il me semble que ce matin nous nous sommes vus, nous aussi, refuser la possibilité de poser des questions; c'est pourquoi mes collègues ont, malheureusement, répondu non.

• (1600)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS A DÉBATTRE

M. le Président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—La Gendarmerie royale du Canada—*a*) On demande s'il y a une entente de principe au sujet de la diminution des effectifs francophones *b*) On demande des explications sur la teneur d'une lettre; et le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—Le développement régional—*a*) La répartition des dépenses *b*) Les disparités régionales—On demande une nouvelle politique.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LES BREVETS**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, soit lu pour la 2^e fois et déferé à un comité législatif.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur le projet de loi ayant trait aux brevets pharmaceutiques, et d'autant plus plaisir que c'est la première fois que je participe à un débat en cette honorable Chambre à titre de porte-parole de l'Opposition officielle en matière de consommation et de corporations.

En effet, le très honorable leader de l'Opposition officielle (M. Turner) venait de me donner cette responsabilité lorsque le destin m'a frappé. Un accident d'automobile m'a empêché de participer activement aux deux projets de lois qui furent déposés et adoptés l'année dernière par le ministre de la Consommation et des Corporations: La Loi sur la cessation au droit de l'escompte en matière d'impôt et la Loi concernant la concurrence économique.

C'est pourquoi, avant d'aller plus loin, je désire remercier publiquement mes collègues qui ont bien voulu me remplacer durant ma convalescence. Ce sont: l'honorable député de Papi-neau (M. Ouellet) qui a piloté avec grand succès les deux projets de loi que je viens de mentionner; Le député de Gengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) qui a pris charge du dossier sur le *lobbying*; l'honorable député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) qui surveilla de près le dossier sur les droits d'auteur et qui assista assidûment aux délibérations du Comité permanent de la Consommation et des Corporations; le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui a vu à ce que mes commettants soient représentés dans leurs démarches auprès de leur Parlement. Je voudrais remercier aussi tous les députés qui ont assisté de près ou de loin à toutes les délibérations relatives au domaine de la Consommation et des Corporations. De plus, je voudrais exprimer ma gratitude à tous ceux et celles, députés de cette Chambre et employés de la Colline qui m'ont fait parvenir des vœux de soutien et de prompt rétablissement. Ce fut très apprécié. Enfin, je veux remercier l'honorable député de Sudbury (M. Frith) qui s'est chargé de surveiller le dossier concernant les brevets pharmaceutiques et qui a formulé la réplique libérale lors du dépôt avorté de cette législation le 27 juin dernier. D'ailleurs, le député de Sudbury a condamné ces propositions comme étant trop sévères et injustifiées, compte tenu de l'absence d'engagements fermes, décrites ou écrites dans le projet de loi.

Lors du dépôt de la nouvelle version des propositions concernant les brevets pharmaceutiques le 7 novembre dernier, j'ai dénoncé ce projet de loi parce que ces propositions ignorent complètement les recommandations de la Commission Eastman et font pencher la balance en faveur des multinationales.